

Rapport annuel *2004-2005*

Agence forestière de la Montérégie



TABLE DES MATIÈRES

LE MOT DU PRÉSIDENT	1
HISTORIQUE.....	2
SON TERRITOIRE.....	2
LES SOUS-RÉGIONS :	2
LES CONFÉRENCES RÉGIONALES DES ÉLUS	3
LE PORTRAIT FORESTIER :	4
MANDAT ET STATUT	5
SA STRUCTURE.....	5
SES MEMBRES	5
LES MEMBRES RÉGULIERS	5
LES MEMBRES ASSOCIÉS	6
SES ADMINISTRATEURS.....	6
SON PERSONNEL.....	7
SES COMITÉS	7
LE COMITÉ AVISEUR.....	8
LE COMITÉ DE COORDINATION DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR	8
LE COMITÉ SUR LA CONTRIBUTION DE L'INDUSTRIE.....	8
LE COMITÉ SUR LA STRATÉGIE SYLVICOLE	9
LES COMITÉS TECHNIQUES AD HOC	9
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004-2005	10
CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES PARTENAIRES	10
CONTRIBUTIONS EN SERVICE DE TOUTES SOURCES	11
LES ACTIVITÉS RÉALISÉES	12
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	12
LES COMITÉS	14
LE PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES (PMVFP).....	15
LE PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA MONTÉRÉGIE.....	17
LE MANDAT DE DÉLÉGATION DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER (PMVRMF)-VOLET II)	17
TRANSFERT DE CONNAISSANCE.....	17
AUTRES ACTIVITÉS	18
LE PLAN D'ACTION DE L'AGENCE ET LE SUIVI DU PPMV.....	20
ORIENTATIONS 2005-2006.....	21
LES ÉTATS FINANCIERS	22
ANNEXE I	23
ANNEXE II	25
ANNEXE III.....	26

LE MOT DU PRÉSIDENT

Bienvenue à tous les membres et amis de l'Agence,

Cette neuvième assemblée générale des membres de l'Agence forestière de la Montérégie est l'occasion pour moi de mettre en lumière les faits saillants de l'année 2004-2005.

En ce qui concerne le secteur forestier québécois, force est de constater que l'année 2004-2005 a sans contredit été marquée par les travaux de la *Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise*, mieux connue sous le nom de la Commission Coulombe. Celle-ci a émis dans son imposant rapport, déposé en décembre 2004, plusieurs recommandations qui, si elles sont toutes appliquées, auront pour effet de modifier significativement la gestion de la forêt publique en donnant une place importante aux régions. De plus, la Commission Coulombe reconnaît le *rôle-clef* de la forêt privée au Québec et souligne le «précieux acquit» que sont les Agences régionales de mise en valeur des forêts privées. Plusieurs recommandations visent à accroître la concertation entre les partenaires régionaux, élément essentiel de la démarche des Agences. Nous sommes donc sur la bonne voie. Nous espérons que le gouvernement du Québec saura également reconnaître l'importance de la forêt privée et y accorder le soutien financier dont elle a si désespérément besoin.

Plusieurs activités ont été réalisées en 2004-2005. De celles-ci, deux attirent plus particulièrement notre attention, soit la désignation de l'Agence à titre de déléataire pour la gestion et la livraison du *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II* et l'élaboration de la stratégie sylvicole.

À la lecture du rapport d'activité vous découvrirez que beaucoup de travail a été accompli et lorsque l'on ajoute les actions de l'Agence à celles des partenaires forestiers de la région, on ne peut que constater le dynamisme du secteur forestier montérégien.

En guise de conclusion, je tiens à remercier les partenaires et les acteurs forestiers qui se sont impliqués dans les activités de l'Agence. Je désire également remercier le personnel de l'Agence pour leur excellent travail et leur dévouement habituel.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez aux activités de l'Agence et plus particulièrement à la mise à valeur et au développement de la forêt privée de la Montérégie.

Merci et bonne lecture !

Winston Bresee
Président

HISTORIQUE

En mai 1995, avait lieu à Québec, le Sommet sur la forêt privée où étaient réunis les principaux acteurs du milieu forestier. Avant la tenue du Sommet, la mise en valeur de la forêt privée était principalement l'affaire de deux partenaires, l'État et les propriétaires de lots boisés. Afin de maintenir et d'assurer le plein développement de la forêt privée, une nouvelle façon de faire était nécessaire. La mise en place d'un nouveau partenariat impliquant l'industrie, le milieu municipal, les propriétaires de boisés et le gouvernement du Québec était l'enjeu majeur du Sommet.

Lors du Sommet sur la forêt privée, les partenaires du milieu forestier ont convenu de mettre en place un nouveau régime de protection et de mise en valeur de la forêt privée et de créer les agences régionales de mise en valeur. Suite à ce Sommet, dix-sept agences régionales de mise en valeur ont été mises en place au cours de l'année 1996.

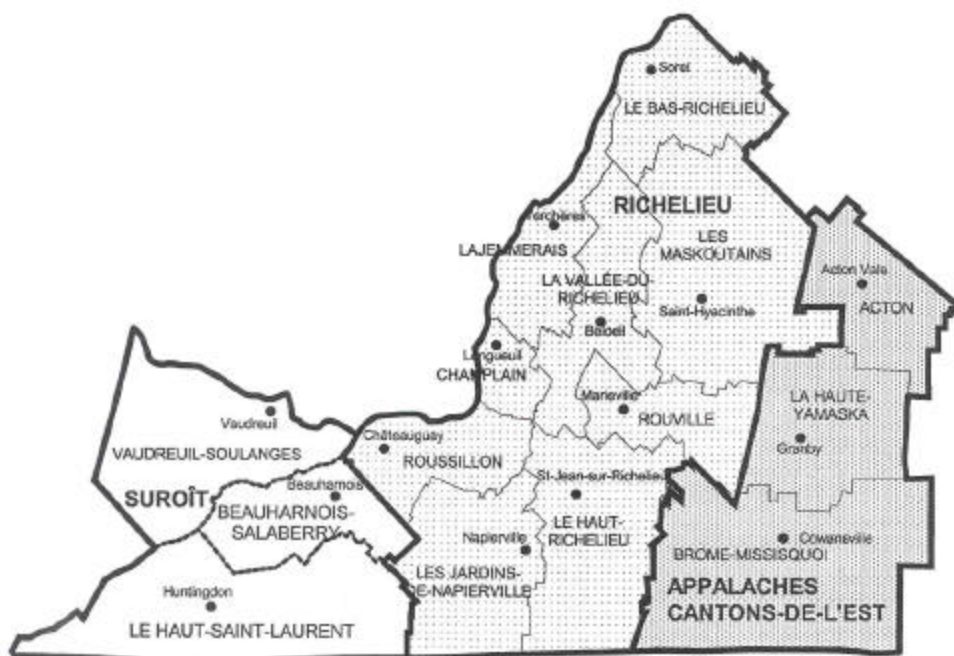
L'Agence forestière de la Montérégie (AFM) a été accréditée par le ministre des Ressources naturelles, M. Guy Chevrette, le 22 octobre 1996. L'accréditation de l'AFM est le résultat d'un effort de concertation important des partenaires forestiers de la Montérégie.

SON TERRITOIRE

L'Agence forestière de la Montérégie couvre l'ensemble de la région administrative de la Montérégie. La Montérégie couvre un vaste territoire. Il s'étend sur plus de 11 700 km² et 98% de ce dernier appartient au domaine privé. Cette région abrite une importante population de 1,2 million d'habitants, la deuxième en importance après la région de Montréal. Celle-ci est répartie en 176 municipalités¹ qui sont regroupées en quinze (15) municipalités régionales de comté (MRC).

LES SOUS-RÉGIONS :

Le portrait forestier varie grandement d'une sous-région à l'autre de la Montérégie. La place qu'occupe la forêt varie selon l'importance de l'activité agricole et du développement urbain. Dans le but d'adapter les actions de l'Agence à cette réalité, le territoire de la Montérégie est fractionné en trois (3) sous-régions qui présentent un portrait forestier relativement homogène. Les sous-régions de la Montérégie sont :



¹ Répertoire des municipalités du Québec, Mise à jour en janvier 2002

LES CONFÉRENCES RÉGIONALES DES ÉLUS

Avec l'adoption de la Loi 34, le gouvernement du Québec a mis en place au cours de l'année 2004, trois (3) Conférences régionales des élus en Montérégie.

Les voici :

- CRÉ Montérégie -Est
- CRÉ Montérégie -Ouest
- CRÉ-Longueuil

CRÉ Montérégie –Ouest

Le territoire de la CRÉ Montérégie –Ouest comprend cinq (5) MRC :

- Beauharnois -Salaberry
- Haut-Saint-Laurent,
- Jardins-de-Napierville,
- Roussillon
- Vaudreuil-Soulanges

CRÉ Montérégie –Est

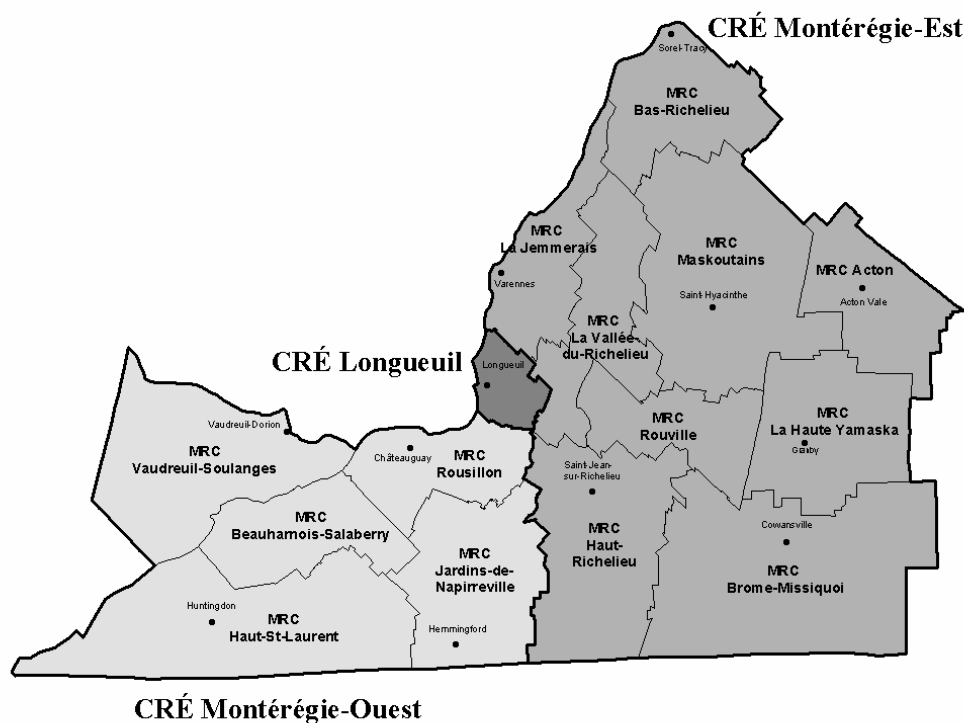
Le territoire de la CRÉ Montérégie –Est comprend neuf (9) MRC :

- Acton
- Brome-Missisquoi,
- La Haute-Yamaska,
- La-Vallée-du-Richelieu,
- Lajemmerais,
- Bas-Richelieu,
- Haut-Richelieu,
- Maskoutains
- Rouville.

CRÉ-Longueuil

Le territoire de la CRÉ Longueuil comprend uniquement le territoire occupé par la ville de Longueuil.

Voici la carte présentant les territoires des CRÉ de la Montérégie.



LE PORTRAIT FORESTIER :

Même si la Montérégie est reconnue comme une région essentiellement agricole et urbaine, la forêt y occupe une place non négligeable, soit plus du tiers de la superficie.

On estime à plus de 10 500 le nombre de propriétaires de boisés de plus de 4 hectares. De ce nombre, plus de 1 789

sont reconnus producteurs forestiers, soit plus de 17 % de ceux-ci. La majorité de ces producteurs forestiers se retrouve dans les régions les plus boisées de la Montérégie. La forêt de la Montérégie, principalement composée de feuillus, se localise surtout dans les MRC Brome-Missisquoi, La Haute-Yamaska, Le Haut-Saint-Laurent et Acton (voir tableau : Occupation du sol par MRC et par territoire de CRÉ).

Occupation du sol par MRC et par territoire de CRÉ

SUPERFICIE MRC (ha)	MRC	Forestier (ha)	% Forestier	Agricole (ha)	% Agricole	Urbain (ha)	% Urbain	Eau (ha)	% Eau	Autres (ha)	% Autres	TOTAL %
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
			C/A		E/A		G/A		I/A		K/A	D+F+H+J+L
58 191	Acton	25 759	44,3%	28 099	48,3%	1 682	2,9%	429	0,7%	325	0,6%	96,7%
55 218	Beauharnois-Salaberry	6 095	11,0%	34 285	62,1%	4 055	7,3%	8 427	15,3%	2 357	4,3%	100,0%
158 614	Brome-Missisquoi	87 193	55,0%	51 409	32,4%	7 021	4,4%	5 038	3,2%	7 953	5,0%	100,0%
76 403	La Haute-Yamaska	37 027	48,5%	23 514	30,8%	9 117	11,9%	1 588	2,1%	5 158	6,8%	100,0%
57 512	La Vallée-du-Richelieu	11 392	19,8%	34 924	60,7%	7 410	12,9%	1 872	3,3%	1 914	3,3%	100,0%
48 384	Lajemmerais	7 855	16,2%	23 953	49,5%	6 598	13,6%	6 788	14,0%	3 191	6,6%	100,0%
63 726	Le Bas-Richelieu	13 008	20,4%	38 113	59,8%	3 738	5,9%	4 323	6,8%	4 544	7,1%	100,0%
99 500	Le Haut-Richelieu	12 278	12,3%	70 133	70,5%	7 723	7,8%	5 913	5,9%	3 454	3,5%	100,0%
126 989	Le Haut-Saint-Laurent	41 910	33,0%	56 637	44,6%	2 704	2,1%	13 523	10,6%	12 215	9,6%	100,0%
80 451	Les Jardins-de-Napierville	22 124	27,5%	50 150	62,3%	2 232	2,8%	218	0,3%	5 727	7,1%	100,0%
131 262	Les Maskoutains	24 072	18,3%	99 089	75,5%	4 987	3,8%	984	0,7%	2 129	1,6%	100,0%
17 465	Longueuil	2 989	17,1%	1 868	10,7%	9 012	51,6%	1 325	7,6%	2 270	13,0%	100,0%
42 735	Roussillon	3 927	9,2%	23 045	53,9%	7 146	16,7%	5 498	12,9%	3 119	7,3%	100,0%
56 092	Rouville	9 452	16,9%	39 496	70,4%	2 508	4,5%	669	1,2%	3 967	7,1%	100,0%
100 983	Vaudreuil-Soulange	20 533	20,3%	49 416	48,9%	9 218	9,1%	15 680	15,5%	6 136	6,1%	100,0%
1 173 524	MONTÉRÉGIE	325 614	27,7%	624 130	53,2%	85 151	7,3%	72 274	6,2%	64 458	5,5%	99,8%
749 683	CRÉ Montérégie Est	228 035	30,4%	408 730	54,5%	50 784	6,8%	27 603	3,7%	32 635	4,4%	99,7%
406 376	CRÉ Montérégie Ouest	94 589	23,3%	213 533	52,5%	25 355	6,2%	43 346	10,7%	29 553	7,3%	100,0%
17 465	CRÉ Longueuil	2 989	17,1%	1 868	10,7%	9 012	51,6%	1 325	7,6%	2 270	13,0%	100,0%
1 173 524		325 614	27,7%	624 130	53,2%	85 151	7,3%	72 274	6,2%	64 458	5,5%	99,8%

MANDAT ET STATUT

Mise en place en vertu de la Loi sur les forêts (L.R.Q., c. F-4.1), L'Agence est une personne morale à but non lucratif. Son fonctionnement est régi par les dispositions des articles 335 à 354 du Code civil du Québec, sous réserve des dispositions inconciliables de la loi particulière la constituant et du règlement intérieur de l'Agence.

L'Agence a pour objet dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur de la forêt privée de son territoire, en particulier par :

- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un plan de protection et de mise en valeur;
- le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

Et notamment par:

- la distribution de mandats à différents organismes;
- la mise en place d'incitatifs;
- la diffusion d'informations auprès des propriétaires forestiers et du public sur le programme d'aide offert;
- la réception de dons, legs, subventions et autres contributions compatibles avec ses objets;
- la constitution et l'administration de fonds;
- l'adoption de mesures de suivi et de contrôle relatives à ses activités;
- l'exercice de toute autre fonction compatible avec ses objets.

Dans la réalisation de ses objets, l'Agence favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ses activités.

SA STRUCTURE

SES MEMBRES

En vertu du statut et du règlement intérieur de l'Agence, il est possible, pour les acteurs forestiers impliqués en Montérégie, de devenir membre de l'Agence forestière de la Montérégie.

Il existe deux statuts de membres au sein de l'Agence; les membres réguliers et les membres associés

LES MEMBRES RÉGULIERS

Peuvent devenir membre régulier de l'Agence, toute personne morale ou organisme et tout titulaire de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois, œuvrant sur le territoire de l'Agence. Les membres réguliers doivent cependant faire partie de l'une ou l'autre des catégories et sous-catégories de membres suivantes :

- le monde municipal, incluant les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales;
- les organismes reconnus de producteurs forestiers, lesquels se divisent en deux sous-catégories : les organismes de gestion en commun (OGC) et les syndicats de producteurs de bois (SPB);
- les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois, lesquels se divisent en deux sous-catégories; les industriels du sciage et les industriels des pâtes et papiers.

Les membres réguliers en date du 1er juin 2005 sont :

Catégorie : Le monde municipal

Organismes	Sous-catégorie
MRC de Longueuil	MRC
MRC Beauharnois -Salaberry	MRC
MRC Brome -Missisquoi	MRC
MRC d'Acton	MRC
MRC La Haute-Yamaska	MRC
MRC Rouville	MRC
MRC Le Bas-Richelieu	MRC
MRC Le Haut-Richelieu	MRC
MRC Le Haut-Saint-Laurent	MRC

LES MEMBRES ASSOCIÉS

Toute personne ou organisme ayant des intérêts connexes à ceux de l'Agence et intéressés à promouvoir les objectifs de l'Agence peut devenir membre associé.

Le membre associé bénéficie des mêmes services que le membre régulier sauf qu'il n'est pas éligible au poste d'administrateur de l'Agence ou de représentant pour une catégorie de membres à l'assemblée générale de l'Agence.

Les membres associés en date du 1er juin 2005 sont :

Membres associés	Catégorie
Arbosilva Inc	Conseiller forestier
Demers, Gobeil, Mercier et ass.	Conseiller forestier
FOR-ÉCO Inc.	Conseiller forestier
Groupe forestier Intech inc.	Conseiller forestier
Le Groupe Desfor senc.	Conseiller forestier
Luc Bournival, ingénieur forestier	Conseiller forestier
Groupe conseil UDA inc.	Conseiller forestier
Mme Gynnie Tremblay	Ingénieure forestière
Association forestière des Cantons de l'Est	Organisme
Fédération UPA St-Jean-Valleyfield	Organisme
Mme Martine Laforce	Producteur forestier

SES ADMINISTRATEURS

Tel que prescrit dans son règlement intérieur, le conseil d'administration de l'Agence est composé de quatorze (14) administrateurs représentant les groupes suivants :

- le MINISTRE;
- le monde municipal;
- les organismes reconnus de producteurs forestiers répartis également entre les organismes de gestion en commun (OGC) et les syndicats de producteurs de bois (SPB);
- les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois répartis également entre les industriels du sciage et les industriels des pâtes et papiers.

Organismes	Sous-catégorie
MRC Les Maskoutains	MRC
Bolton-Ouest	Municipalité
Havelock	Municipalité
Ville de Sutton	Municipalité
Très St-Sacrement	Municipalité

Catégorie : Les organismes reconnus de producteurs forestiers

Organismes	Sous-catégorie
Groupement Forestier du Haut-Yamaska Inc.	OGC
Groupement forestier de Nicolet-Yamaska inc.	OGC
Société Sylvicole des Laurentides inc.	OGC
Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec	SPB
Syndicat des propriétaires forestiers du Sud-Ouest du Québec	SPB
Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie	SPB

Catégorie : Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

Organismes	Sous-catégorie
Abitibi-Consolidated Inc.-Forêt et Scieries – Région Mauricie	Pâtes et papiers
Domtar Inc.	Pâtes et papiers
Armand Duhamel et Fils Inc.	Sciage
Bois Champigny inc.	Sciage
Busque et Laflamme inc.	Sciage
Cie Commonwealt Plywood ltée	Sciage
Gérard Crête et Fils	Sciage
Gibeault et Fils Ltée	Sciage
Moulin à scie R.Proulx & Fils inc.	Sciage
Produits Forestiers Domtar	Sciage
Produits forestiers St-Armand inc.	Sciage
Scierie Brigham	Sciage
Scierie West-Brome Inc.	Sciage

Chaque groupe jouit d'un nombre égal de voix même si le nombre d'administrateurs est différent d'un groupe à l'autre. Un administrateur demeure en fonction pour une durée de deux (2) ans ou jusqu'à l'élection de son successeur.

Le conseil d'administration exerce ses pouvoirs par voie de résolutions. Il étudie toute question qui lui est soumise par l'assemblée et il veille à la bonne administration de l'Agence. Les décisions du conseil d'administration sont prises sur la base du consensus, c'est-à-dire lorsque aucun groupe d'administrateurs ne s'oppose à la décision proposée.

Au cours de l'exercice financier 2004-2005, le conseil d'administration était composé des administrateurs suivants:

REPRÉSENTANTS DU MINISTRE

Robert Deffrasnes, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune – Direction régionale de Montréal;

Léo Beaudoin, ing.f., Ministère des Ressources naturelles et de la Faune – Direction régionale de Montréal, a assumé le poste de vice-président jusqu'au 16 juin 2004;

Réjean Dumas, ing. f., Ministère des Ressources naturelles et de la Faune – Direction régionale de Montréal, assume le poste d'administrateur depuis le 27 août 2004;

Jacques Cardinal, ing.f., Ministère des Ressources naturelles et de la Faune – Direction régionale de Montréal.

LE MONDE MUNICIPAL

- APPALACHES-CANTONS-DE-L'EST

Winston Bresee, président, maire de la Ville de Sutton;

Doris Chagnon, conseiller au Canton de Shefford, a assumé le poste d'administrateur jusqu'au 29 octobre 2004;

Pauline Quinlan, maire de Bromont, assume le poste d'administratrice depuis le 11 février 2005.

.

- BAS-RICHELIEU, YAMASKA, HAUT-RICHELIEU ET RIVE SUD

Martine Gagné; maire de Saint-Liboire.

- SUROÛT

Jeannine Giroux-Lavallée, maire d'Havelock

ORGANISMES RECONNUS DE PRODUCTEURS FORESTIERS

- SYNDICATS DES PRODUCTEURS DE BOIS

Noël Morin, administrateur, S.P.B. de l'Estrie;

Michel Lacharité, administrateur, S.P.F. du Sud-Ouest du Québec;

- ORGANISMES DE GESTION EN COMMUN

Raymond Boily, administrateur, Groupement forestier. du Haut-Yamaska inc., a assumé le poste d'administrateur jusqu'au 27 août 2004;

Pierre Baril, dir. gén. Société Sylvicole des Laurentides inc., assume le poste d'administrateur depuis le 27 août 2004;

Hugues Méthot, ing.f., vice-président, directeur général, Groupement forestier du Haut-Yamaska inc.

TITULAIRES DE PERMIS D'EXPLOITATION D'USINE DE TRANSFORMATION DU BOIS

- INDUSTRIELS DES PÂTES ET PAPIERS

Poste vacant

- INDUSTRIELS DU SCIAGE

Richard Godère, Scierie Les Bois Riant inc;

Sylvain Champigny, Scierie Bois Champigny inc;

Richard Pépin, Scierie Brigham inc.

SON PERSONNEL

Les membres du personnel assigné à l'administration et à la gestion des mandats assumés par l'Agence sont :

Luc Dumouchel, ing.f., directeur général.

Linda Morin, secrétaire comptable.

Claudine Lajeunesse, ing.f., coordonnatrice à la vérification opérationnelle.

Marc-André Rhéaume, ing.f., coordonnateur du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier et de la table de concertation en recherche, développement et transfert technologique forestier.

Marc-André Perrault, tech.f., responsable de la vérification terrain des travaux réalisés dans le cadre du programme de mise en valeur des forêts privées jusqu'en novembre 2004.

Jean-François Pépin, tech.f., responsable de la vérification terrain depuis mars 2005.

Composition :

Le comité de coordination est composé de dix (10) membres par lesquels tous les groupes de partenaires sont représentés ainsi que le mandataire et la permanence de l'Agence. Les membres du comité de coordination se distribuent comme suit :

- deux (2) administrateurs, ou leurs représentants désignés, en provenance du monde municipal ;
- deux (2) administrateurs, ou leurs représentants désignés, en provenance des organismes reconnus de producteurs forestiers ;
- deux (2) administrateurs, ou leurs représentants désignés, en provenance des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois ;
- deux (2) administrateurs, ou leurs représentants désignés, représentant le MINISTRE ;
- un (1) représentant du mandataire ;
- et le directeur général de l'Agence.

Le président du comité est désigné par les membres du comité et le secrétariat est assumé par le directeur général de l'Agence.

LE COMITÉ SUR LA CONTRIBUTION DE L'INDUSTRIE

Mandat :

Ce comité a pour but de faire des recommandations au conseil d'administration de l'Agence en ce qui a trait :

- aux modifications à apporter au règlement sur les modalités de versement de la contribution de l'industrie ;
- au formulaire de déclaration d'achat de bois ;
- à la table de conversion en mètre cube solide ;
- au transfert d'information auprès des titulaires de permis ;
- et au traitement de l'information au sein de l'Agence.

Composition:

Le comité est composé d'administrateurs représentant les industriels, de titulaires de permis d'usine de sciage, des pâtes et papiers, d'administrateurs représentant les syndicats de mise en marché et de tout autre administrateur qui désire se greffer au groupe.

SES COMITÉS

Dans le but d'appuyer et de conseiller les administrateurs dans leurs tâches, le conseil d'administration a mis sur pied des comités consultatifs avec des mandats spécifiques.

Les comités de l'Agence sont les suivants :

LE COMITÉ AVISEUR

Mandat :

Ce comité a pour mandat de délibérer et de donner des avis sur tous les sujets dont le conseil d'administration sera saisi. Ce comité n'a aucun pouvoir décisionnel, mais il peut mettre sur pied un ou des groupes de travail, dont il déterminera la composition et le mandat, pour l'assister dans sa tâche.

Composition :

Le comité aviseur est composé d'au moins un représentant de chaque catégorie de membres et d'un représentant du ministre. Tous les administrateurs sont informés de la date, du lieu et du contenu de chaque réunion du comité et ceux-ci peuvent y assister sans autres formalités. Il n'y a pas de quorum établi pour ce comité.

LE COMITÉ DE COORDINATION DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR

Mandat :

Le comité de coordination est responsable de la réalisation du plan de protection et de mise en valeur de l'Agence forestière de la Montérégie en encadrant les opérations reliées à sa réalisation.

Plus précisément, le comité de coordination peut, au besoin, mettre en place des tables de travail thématiques, établir les positions communes et valider le contenu des documents. Le comité de coordination doit également faire le suivi du plan de travail et des mécanismes de réalisation ainsi que produire périodiquement un rapport sur l'avancement des travaux au conseil d'administration de l'Agence.

**LE COMITÉ SUR LA STRATÉGIE
SYLVICOLE**

Mandat :

- Orienter et coordonner les activités entourant l'élaboration de la stratégie sylvicole de l'Agence;
- Proposer une stratégie sylvicole conforme aux orientations et objectifs identifiés au Plan de protection et de mise en valeur adoptée par l'Agence.

- Au besoin, le comité pourra mettre en place des tables de travail thématiques pour l'assister dans son mandat.

Composition :

Le comité d'orientation de la stratégie sylvicole est composé de huit (8) membres par lesquels tous les groupes de partenaires sont représentés. Les membres du comité sont :

- deux (2) administrateurs, ou leurs représentants désignés, en provenance du monde municipal;
- deux (2) administrateurs, ou leurs représentants désignés, en provenance des organismes reconnus de producteurs forestiers.
- deux (2) administrateurs, ou leurs représentants désignés, en provenance des titulaires de permis d'exploitation d'une usine de transformation du bois.
- deux (2) administrateurs, ou leurs représentants désignés, représentant le MINISTRE.

LES COMITÉS TECHNIQUES AD HOC

Mandat :

Les comités techniques ad hoc ont pour mandat de délibérer et de donner des avis sur des sujets techniques dont le conseil d'administration ou le comité aviseur sera saisi. Ces comités n'ont aucun pouvoir décisionnel.

Composition :

Selon les sujets abordés, les comités techniques ad hoc sont composés d'administrateurs, de conseillers techniques, d'experts conseils ou de représentants des différents groupes de partenaires.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004-2005

Liste des titulaires de permis de transformation du bois ayant contribué au cours de l'année financière 2004-2005

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES PARTENAIRES

Gouvernement du Québec	Montant (\$)	Note
<u>Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNFP)</u>		
Programme de mise en valeur des forêts privées (PMVFP)	997, 000	
Total	997, 000	

Titulaires de permis d'usine de transformation du bois	Montant (\$)	Note
Usines de sciage et autres transformations du bois	35 760	(1)
Usines de pâtes et papiers	34 600	
Contributions différées	12 918	(2)
Total	83 278	

(1) Inclut les contributions reçues de toutes les usines de transformation du bois à l'exception des usines de pâtes et papiers. (palette, déroulage, poteau, etc.)

(2) Inclut les contributions reçues au cours de l'année financière 2004-2005 pour des périodes autres que l'année courante.

Liste des titulaires de permis de transformation du bois ayant contribué au cours de l'année financière 2004-2005

Nom du titulaire de permis – Industriels du sciage et autres	Localisation
Armand Duhamel et Fils Inc.	Saint-Ignace-de-Stanbridge
Blanchette et Blanchette	Saint-Gérard
Bois Champigny Inc.	Mansonville
Bois-Francis St-Charles inc.	Drummondville
Busque & Laflamme inc.	St-Benoit, Beauce
Carrier & Bégin	St-Honoré de -Shenley
Clermond Hamel Ltée	St-Éphrem
Clôtures Rustiques L.G.	Stanstead
Commonwealth Plywood Co Ltée (CIE)	St-Thérèse
Coopérative des travailleurs de la Scierie Jos St-Amant	Saint-Tite
Guy Baril et Fils Inc.	St-Gabriel de Brandon
Gestor inc.	Saint-Raymond
Gibeault et Fils inc.	St-Antoine-Abbé
Industries Maibec Inc. (Les)	Ste-Foy
Industries Mégantic inc.	St-Clothilde-de-Horton
Jean Riopel	Chertsey

Nom du titulaire de permis – Industriels du sciage et autres	Localisation
Les entreprises J.M. Champeau inc.	St-Malo
Les Bois Traités M.G.	Montmagny
Mobilier Rustique (Beauce) inc.	St-Martin de Beauce
Moulin à Scie R. Proulx & Fils Inc.	Valcourt
Papiers Fraser	Thurso
Phaneuf, Michel	La Présentation
Placages Mégantic (PM) inc.	Lac Mégantic
Produits Champlain	Burry
Scierie Alexandre Lemay Inc.	St-Bernard Dorchester
Scierie Carrière Ltée	Lachute
Scierie Tech Inc.	Richmond
Scierie Valcourt inc.	Valcourt
Scierie West Brome Inc.	Lac Brome
Silicium Bécancour inc.	Bécancour
Société Sylvicole des Laurentides	Lachute
Sylvio Brunet et Fils	Fasset

Nom du titulaire de permis – Industriels des pâtes et papiers	Localisation
Abitibi-Consolidated inc.- Div. St-Maurice	Grand-Mère
Domtar inc.- Windsor	Windsor
Kruger inc.	Trois-Rivières

Producteurs forestiers	Montant (\$)	Note
Propriétaires des superficies forestières enregistrées	308 632	(3)
Total	308 632	

(3) Selon les études réalisées par l'Agence sur le coût des travaux sylvicoles qu'elle finance, il a été établi que le niveau de subvention s'élève à 79,9 % pour l'année 2004-2005. Par conséquent, les propriétaires des superficies forestières enregistrées pour lesquelles une aide financière de l'Agence a été versée contribuent à la réalisation des activités de mise en valeur financées en assumant 20,1 % du coût de ces travaux.

AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE

Cotisations, programmes et autres revenus	Montant (\$)	Note
Ministère des Ressources naturelles de la Faune PMVRMF-Volet II - Délégation	39 530	(4)
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune PMVRMF-Volet II - Promoteur	31 296	(5)
Pénalités et Remboursements	12 435	(6)
Revenus divers	14 720	(7)
Total	97 981	

(4) Somme versée à l'Agence dans le cadre de l'entente de délégation de gestion du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - volet II (PMVRMF).

(5) Somme versée à l'Agence pour la réalisation de projets présentés dans le cadre du PMVRMF- Volet II.

(6) Sommes remboursées à la suite de la vérification des travaux financés dans le cadre du PMVFP

(7) Inclut les revenus d'intérêt, la vente de documents, les frais d'accréditation des conseillers forestiers, les frais d'administration sur le remboursement des travaux non conformes et la réalisation de mandats ad hoc.

CONTRIBUTIONS EN SERVICE DE TOUTES SOURCES

Gouvernement du Québec	Montant (\$)	Note
<u>Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNFP)</u> Participation aux comités & fonctionnement de l'Agence	5 960	(8)
Total	5 960	

(8) Inclut la participation au conseil d'administration et aux comités de l'Agence ainsi que les communications et les rencontres inhérentes à la fonction de représentant du Ministre au sein de l'Agence.

Titulaires de permis d'usine de transformation du bois	Montant (\$)	Note
<u>Scierie Les Bois Riant inc.</u> Participation aux comités & fonctionnement de l'Agence	1 000	(9)
<u>Scierie Brigham, inc</u> Participation aux comités & fonctionnement de l'Agence	1 000	(9)
<u>Bois Champigny, inc</u> Participation aux comités & fonctionnement de l'Agence	200	(9)
Total	2 200	

(9) Inclut la participation au conseil d'administration et aux comités de l'Agence ainsi que les communications et les rencontres inhérentes à la fonction de représentant de l'industrie au sein de l'Agence.

Producteurs forestiers	Montant (\$)	Note
<u>Groupement forestier du Haut-Yamaska</u> Participation aux comités & fonctionnement de l'Agence	4 400	(10)
<u>Société Sylvicole des Laurentides</u> Participation aux comités & fonctionnement de l'Agence	480	(10)
<u>Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie</u> Participation aux comités & fonctionnement de l'Agence	2 400	(10)
<u>Syndicat des propriétaires forestiers du Sud-Ouest du Québec</u> Participation aux comités & fonctionnement de l'Agence	3 600	(10)
Total	10 880	

(10) Inclut la participation au conseil d'administration et aux comités de l'Agence ainsi que les communications et les rencontres inhérentes à la fonction de représentant des producteurs forestiers au sein de l'Agence.

Les municipalités	Montant (\$)	Note
<u>MRC Brome-Missisquoi</u> Participation aux comités & fonctionnement de l'Agence	2 600	(11)
<u>MRC Le Haut-St-Laurent</u> Participation aux comités & fonctionnement de l'Agence	6 630	(11)
<u>MRC La Haute-Yamaska</u> Participation aux comités & fonctionnement de l'Agence	200	(11)
<u>MRC Acton</u> Participation aux comités de l'Agence	800	(11)
<u>MRC Les Maskoutains</u> Participation aux comités & fonctionnement de l'Agence	1 000	(11)
Total	11 230	

(11) Inclut la participation au conseil d'administration et aux comités de l'Agence ainsi que les communications et les rencontres inhérentes à la fonction de représentant du milieu municipal au sein de l'Agence.

Conseillers forestiers	Montant (\$)	Note
<u>Arbosilva inc.</u>		
Participation aux comités techniques	1 600	
<u>Société forestière Cambium</u>		
Participation aux comités techniques	400	
<u>For Éco enr.</u>		
Participation aux comités techniques	200	
<u>René Dulude</u>		
Participation aux comités techniques	400	
<u>Les entreprises forestières</u>		
<u>Univert inc.</u>		
Participation aux comités techniques	1 000	
Total	3 600	

- la révision et l'adoption de la grille de taux pour les activités financées ;
- le suivi du programme d'aide ;
- l'ajout d'activités à la liste des traitements financés par le programme;
- le développement pour l'intégration des données forestières – SIGGA ;
- Adoption d'une procédure d'arbitrage dans le cas de dossiers de vérification litigieux ;
- le budget de l'Agence 2004-2005;
 - le suivi des contributions de l'industrie ;
 - l'estimation et le suivi des revenus et dépenses de l'Agence ;
 - l'acceptation des États financiers de l'année précédente ;
- l'administration et le fonctionnement de l'Agence;
 - la préparation de l'assemblée générale annuelle;
 - l'adhésion et le renouvellement des membres réguliers et associés;
 - la préparation et l'acceptation du rapport annuel de l'Agence;
 - la confirmation du mandat des officiers de l'Agence;
 - le renouvellement de l'assurance responsabilité des administrateurs et des officiers de l'Agence ;
 - l'adoption des règles d'éthique et mise à jour des déclarations d'intérêts pécuniaires pour les administrateurs de l'Agence;
 - la requête du Comité de suivi du Sommet (CSS) sur le rôle du président et du directeur d'une agence;
 - la mise à jour des conditions salariales des employés de l'Agence;
 - l'organisation du personnel;
 - l'embauche du nouveau technicien forestier;
 - désignation d'un représentant de l'Agence au conseil d'administration du COGEBY;
 - la désignation du vérificateur comptable;
 - vente d'un GPS de l'Agence.
- le suivi du plan de protection et de mise en valeur (PPMV) ;
 - l'adoption et la mise en œuvre du plan d'action de l'Agence;
 - le dépôt de l'étude sur l'estimation de la récolte de bois de chauffage;
 - la mise en place du programme de visite d'information
 - la planification des rencontres du comité sur la stratégie sylvicole;

LES ACTIVITÉS RÉALISÉES

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au sein de l'Agence forestière de la Montérégie, il revient au conseil d'administration de voir à la bonne marche de l'Agence et à la réalisation de ses mandats et de ses objectifs. Au cours de l'année 2004-2005, plusieurs dossiers ont été traités par les administrateurs. Ces derniers se sont rencontrés à cinq (5) reprises au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2005, soit le 14 mai 2004, le 16 juin 2004, le 27 août 2004, le 29 octobre 2004 et le 11 février 2005.

Les réunions ont porté sur les points suivants :

- la mise en place du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées 2004-2005 ;
 - l'accréditation des conseillers forestiers ;
 - le partage du budget entre les conseillers forestiers accrédités ;
 - l'adoption de la programmation de l'Agence et de ses conseillers ;
 - la révision de la programmation et des enveloppes réservées en cours d'année ;
 - l'adoption des cahiers d'instructions ;
 - la désignation de l'agent vérificateur ;
 - adoption du plan de sondage dans le cadre de la vérification opérationnelle ;
 - l'adoption du contrat d'accréditation entre les conseillers forestiers et l'Agence ;

AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE

- les projets volet II 2004-2005 - Autorisation de signature des ententes de financement pour les projets suivants : Établissement de dispositifs en vue d'évaluer l'effet réel des travaux forestiers réalisés en Montérégie, développement d'outils pour la protection des écosystèmes forestiers exceptionnels de la Montérégie et évaluation du capital forestier après une éclaircie commerciale dans les peuplements de feuillus nobles ;
 - le dépôt du premier projet de la stratégie sylvicole.
- autres sujets ;
 - le suivi des rencontres des présidents et directeurs des agences;
 - la présentation d'un projet dans le cadre du programme de valorisation des ressources naturelles- Développement économique Canada ;
 - la présentation d'un mémoire à la Commission Coulombe;
 - la désignation de l'Agence à titre de délégataire du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – volet II ;
 - le suivi du mandat de délégation ;
 - le fonctionnement de la Table régionale de concertation en recherche, développement et transfert technologique forestier de la Montérégie;
 - l'extension du mandat de l'Agence à titre de délégataire du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – volet II ;
 - la présentation de deux projets volet II pour 2005-2006 : Projets pilotes de ligniculture et coordination de la Table régionale de concertation en recherche, développement et transfert technologique forestier de la Montérégie ;
 - la production de plants feuillus ;
 - la démarche auprès des CRÉ et de députés de la Montérégie concernant un budget supplémentaire pour les agences du sud du Québec (Estrie, Montérégie, Centre-du-Québec, Chaudière et Appalaches).

Le tableau qui suit présente la liste des participants ayant assistés aux sessions du conseil d'administration de l'Agence au cours de l'exercice financier 2004-2005 :

<u>TABLEAU DES PRÉSENCES AUX SESSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</u>		
Représentant	Présence	Taux
Baril, Pierre (1)	1/3	33%
Beaudoin, Léo (2)	2/2	100%
Boily, Raymond (3)	2/3	67%
Bresee, Winston	5/5	100%
Cardinal, Jacques	2/5	40%
Chagnon, Doris (4)	0/4	0%
Champigny, Sylvain	1/5	20%
Dumas, Réjean (5)	2/3	67%
Gagné, Martine	3/5	60%
Giroux-Lavallée, Jeannine	5/5	100%
Godère, Richard	1/5	20%
Lacharité, Michel	4/5	80%
Lebel, Céline	2/5	40%
Méthot, Hugues	5/5	100%
Morin, Noël	5/5	100%
Pépin, Richard	5/5	100%
Quinlan, Pauline (6)	1/1	100%

(1) en poste depuis le 27 août 2004 (4) en poste jusqu'au 29 octobre 2004
 (2) en poste jusqu'au 16 juin 2004 (5) en poste depuis le 27 août 2004
 (3) en poste jusqu'au 27 août 2004 (6) en poste depuis le 11 février 2005

Les conseillers techniques qui ont participé aux rencontres du comité sont :

LES COMITÉS

Le comité aviseur

Le comité aviseur a pour but d'assister le conseil d'administration dans l'exercice de ses fonctions en émettant des recommandations sur les sujets dont il sera saisi. En 2004-2005, le comité aviseur s'est réuni à cinq (5) reprises soit le 5 mai 2004, le 18 août 2004, le 20 octobre 2004, le 2 février 2005 et le 23 mars 2005.

Le tableau qui suit présente la liste des participants ayant assistés aux sessions du comité aviseur de l'Agence au cours de l'exercice financier 2004-2005 :

<u>TABLEAU DES PRÉSENCES AUX SESSIONS DU COMITÉ AVISEUR</u>		
Représentant	Présence	Taux
Baril Pierre (1)	1/3	33%
Beaudoin, Léo (2)	1/1	100%
Boily, Raymond (3)	1/2	50%
Bresee, Winston	2/5	40%
Cardinal, Jacques	4/5	80%
Gagné, Martine	2/5	40%
Giroux-Lavallée, Jeannine	4/5	80%
Lacharité, Michel	2/5	40%
Lebel, Céline	2/5	40%
Méthot, Hugues	4/5	80%
Morin, Noël	5/5	100%

- (1) en poste depuis le 27 août 2004
- (2) en poste jusqu'au 16 juin 2004
- (3) en poste jusqu'au 27 août 2004

Les comités techniques

Ces comités ont pour but d'étudier et de donner des avis au conseil d'administration ou au comité aviseur sur des sujets précis ou sur l'application des programmes d'aide de l'Agence. Ces comités n'ont aucun pouvoir décisionnel, ils sont mis en place à titre consultatif seulement.

Le comité technique

Le comité technique s'est réuni le 16 février 2005 et le 16 mars 2005.

Les deux comités techniques ont permis d'apporter des modifications aux cahiers de normes sur les sujets suivants :

- coupe préparatoire à l'enrichissement;
- discussion sur les activités de drainage;
- précisions concernant la classification des tiges dans le cadre des activités d'éclaircies commerciales et de jardinage;
- discussion sur les données forestières à saisir au système SIGGA.

Michel Martin, tech. f., S.P.F. du Sud-Ouest du Québec;
François Pelletier, ing.f., Société Forestière Cambium enr;
Michel Richer, tech. f., MRNF- Direction régionale de Montréal;
René Dulude, ing.f., René Dulude, ingénieur forestier;
Justin Manasc, ing.f., FOR-ÉCO enr. ;
Denis Beaulieu, Arbosilva inc. ;
Christopher Chapman, ing.f., Groupement forestier du Haut-Yamaska inc. ;

Le comité sur les coûts des travaux sylvicoles

Le comité sur les coûts des travaux sylvicoles ne s'est pas réuni en 2004-2005.

Le comité sur la contribution de l'industrie

Le comité sur la contribution de l'industrie ne s'est pas réuni en 2004-2005.

Le comité de coordination du plan de protection et de mise en valeur

Le comité de coordination du plan de protection et de mise en valeur ne s'est pas réuni en 2004-2005.

Le comité sur la stratégie sylvicole

Le comité sur la stratégie sylvicole s'est réuni à sept (7) reprises au cours de l'année 2004-2005 soit le 14 mai 2004, le 7 juin 2004, le 7 juillet 2004, le 8 septembre 2004, le 6 octobre 2004, le 27 octobre 2004 et le 12 novembre 2004. Lors des ces rencontres, chacun des groupes de travaux financés par le biais du programme d'aide à la mise en valeur ont été abordés. Un historique sur les sept dernières en terme d'unité et de montant investis a été présenté de même qu'une série de problématiques associées au programme d'aide à la mise en valeur. Par la suite, des grandes orientations ont été définies ainsi que des objectifs à atteindre à court, moyen et à long terme.

Voici les membres qui ont participé à ce comité :

Hugues Méthot, ing.f., dir. gén., Groupement forestier du Haut-Yamaska inc. ;
Raymond Boily, administrateur, Groupement forestier du Haut-Yamaska inc. ;
Noël Morin, administrateur, S.P.B. de l'Estrie ;
Michel Lacharité, administrateur, S.P.F. du Sud-Ouest du Québec ;
Armand Plourde, dir. gén., S.P.F. du Sud-Ouest du Québec ;
Céline Lebel, aménagiste, MRC Le Haut-St-Laurent ;
Jeannine Giroux-Lavallée, maire de Havelock ;

AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE

Michel Beauchesne, aménagiste, MRC Brome-Missisquoi ;
Denis Laplante, aménagiste, MRC Acton ;
Denis Beaulieu, Arbosilva inc. ;
Nicolas Tremblay, ing. f., Les entreprises forestières Univert inc. ;
Michel Richer, tech. f., MRNF- Direction régionale de Montréal.

LE PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES (PMVFP)

Objectif du programme

Offrir une assistance financière sur des superficies à vocation forestière enregistrées en vertu de l'article 120 de la Loi sur les forêts.

Admissibilité au programme

Est admissible au programme d'aide, toutes superficies à vocation forestière enregistrées en vertu de l'article de loi 120:

120. Est producteur forestier reconnu, la personne ou l'organisme qui satisfait aux conditions suivantes :

1. posséder une superficie à vocation forestière d'au moins 4 hectares d'un seul tenant, dotée d'un plan d'aménagement forestier certifié conforme aux règlements de l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées compétente par un ingénieur forestier;
2. enregistrer auprès du ministre, ou de toute autre personne ou organisme qu'il désigne à cette fin, toute la superficie à vocation forestière de l'unité d'évaluation au sens de l'article 34 de la Loi sur la fiscalité municipale qui remplit les conditions prévues au paragraphe 1 et toute modification y affectant la contenance ou y opérant un changement.

Le ministre, ou la personne ou l'organisme qui a procédé à l'enregistrement, délivre au producteur forestier reconnu, après paiement des frais prescrits par voie réglementaire, un certificat attestant la qualité à l'égard de la superficie à vocation forestière en cause. Un certificat ne peut être valide pour plus de cinq ans

Travaux réalisés en 2004-2005

En 2004-2005 dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées quelque 1 226 850\$ ont été versée en aide financière pour la réalisation de travaux de mise en valeur sur des superficies à vocation forestière (VOIR ANNEXE I AIDE FINANCIÈRE PAR TRAITEMENT)

SOUS-RÉGIONS	Appalaches- Cantons-de- l'Est	Richelieu	Suroît	MONTÉRÉGIE
Groupes de travaux				
Préparation de terrain	78 216	36 917	11 678	126 811 \$
Plantation	209 885	65 233	46 490	321 609 \$
Entretien de plantations	186 183	46 112	74 434	306 730 \$
Traitements non commerciaux	32 458	8 144	5 989	46 590 \$
Traitements intermédiaires	2 876	334	2 673	5 882 \$
Traitements commerciaux	149 057	82 570	86 392	318 020 \$
Autres travaux	31 101	11 818	425	43 343 \$
Plans d'aménagement	32 150	12 970	12 440	57 560 \$
Activités de démonstration	305	-	-	305 \$
TOTAL	722 231 \$	264 099 \$	240 520 \$	1 226 850 \$
ajouter par CRÉ				
TERRITOIRE DE CRÉ	Montréal Est	Montréal Ouest	Longueuil	MONTÉRÉGIE
Groupes de travaux				
Préparation de terrain	111 015	15 796	-	126 811 \$
Plantation	260 422	61 187	-	321 609 \$
Entretien de plantations	219 907	86 823	-	306 730 \$
Traitements non commerciaux	39 977	6 614	-	46 590 \$
Traitements intermédiaires	3 210	2 673	-	5 882 \$
Traitements commerciaux	205 816	112 204	-	318 020 \$
Autres travaux	42 416	928	-	43 343 \$
Plans d'aménagement	43 250	14 310	-	57 560 \$
Activités de démonstration	305	-	-	305 \$
TOTAL	926 317 \$	300 534 \$	- \$	1 226 850 \$
	75,5%	24,5%	0,0%	100,0%

PRODUCTEURS DESSERVIS ET AIDE FINANCIÈRE VERSÉES PAR MRC ET PAR CRÉ				
2004-2005				
MRC	Producteurs desservis	Aide financière versée	Producteurs enregistrés (1)	% de producteurs desservis
Acton	47	123 355 \$	160	29,4%
Beauharnois-Salaberry	10	18 276 \$	34	29,4%
Brome-Missisquoi	127	366 708 \$	453	28,0%
La Haute-Yamaska	75	232 167 \$	200	37,5%
La Vallée-du-Richelieu	13	30 579 \$	42	31,0%
Lajemmerais	10	16 679 \$	38	26,3%
Le Bas-Richelieu	16	16 547 \$	52	30,8%
Le Haut-Richelieu	16	32 940 \$	56	28,6%
Le Haut-St-Laurent	106	200 825 \$	311	34,1%
Les Jardins-de-Napierville	31	59 764 \$	141	22,0%
Les Maskoutains	45	89 385 \$	161	28,0%
Longueuil	0	- \$	1	0,0%
Roussillon	1	250 \$	7	14,3%
Rouville	8	17 956 \$	44	18,2%
Vaudreuil-Soulanges	14	21 419 \$	89	15,7%
MONTÉRÉGIE	519	1 226 850 \$	1 789	29,0%
CRÉ	Producteurs desservis	Aide financière versée	Producteurs enregistrés	% de producteurs desservis
Montérégie Est	357	926 316 \$	1206	29,6%
Montérégie Ouest	162	300 533 \$	582	27,8%
Longueuil	0	- \$	1	0,0%
TOTAL	519	1 226 850 \$	1 789	29,0%

(1) Nombre de producteurs enregistrés en date du 27 mai 2005

Les conseillers forestiers accrédités en 2004-2005

Au cours de l'année 2004-2005, quinze (15) conseillers forestiers ont été accrédités pour assurer la livraison du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (VOIR ANNEXE II CONSEILLERS ACCRÉDITÉS 2004-2005).

En 2004-2005, les enveloppes budgétaires accordées et la valeur des travaux financés sont les suivantes :

Répartition budgétaire entre les conseillers forestiers accrédités 2004-2005				
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PMVFP)				
No	Nom du conseiller	Enveloppes accordées	Valeur des travaux réalisés	% réalisé
1	Sylva Croissance inc.	18 900 \$	19 725 \$	104%
10	Groune Forestier Intech inc.	8 420 \$	8 421 \$	100%
12 & 50	Group. forestier du Haut-Yamaska inc.	467 640 \$	513 909 \$	110%
24	René Dulude, ing.f.	227 850 \$	238 017 \$	104%
38	Société Forestière Cambium enr.	90 670 \$	98 088 \$	108%
44	For-Éco enr.	47 000 \$	39 270 \$	84%
49	Chabot, Pomerleau & Associés	81 710 \$	88 160 \$	108%
52	Société Sylvicole des Laurentides inc.	53 850 \$	54 079 \$	100%
67	Arbosilva inc.	18 740 \$	19 602 \$	105%
84	Demers, Gobeil, Mercier et Ass. Inc.	24 250 \$	24 724 \$	102%
86	Luc Bournival, ing.f.	9 050 \$	9 345 \$	103%
87	Le Groupe Desfor	57 980 \$	62 854 \$	108%
88	Les Entreprises Forestières Univert inc.	17 620 \$	17 747 \$	101%
90	Groupe Conseil UDA inc.	8 850 \$	9 702 \$	110%
92	Richard Mongrain, ing.f.	22 320 \$	23 208 \$	104%
Total		1 154 850 \$	1 226 850 \$	106%

Vérification opérationnelle 2004-2005

Un bilan de la vérification opérationnelle pour l'exercice financier 2004-2005 a été présenté au conseil

d'administration du 13 mai 2005. En général, nous notons une amélioration du contenu des pièces reçues (prescriptions et rapports d'exécution) à l'Agence tant au niveau administratif que technique.

Au niveau des prescriptions, nous notons une augmentation de 11% de la conformité technique des vérifications aléatoires comparativement à l'an dernier (elle passe de 81% à 92%). Pour ce qui est de l'exécution, nous notons une légère baisse (1,3 %) de la conformité technique comparée à l'an passé (en 2004-2005 81% pour les vérifications aléatoires). Les non-conformité sont très variables (quantité déclarée non-conforme, critères d'exécution non respectés, etc.).

Dans le cas des vérifications ciblées, nous avons décelé dans la majorité des cas, un manque d'information au niveau des données techniques. Dans les cas où il y avait des données techniques manquantes ou non conformes, l'Agence a demandé aux conseillers forestiers de lui fournir les feuillets d'inventaires présentant les données techniques, mais plusieurs d'entre eux n'étaient en mesure de les fournir.

Au cours de l'année 2005-2006, nous prévoyons demander les feuillets d'inventaire sur près de 25% des traitements faisant l'objet d'une vérification aléatoire. Certains groupes de travaux seront ciblés. Nous serons donc en meilleure position pour présenter un portrait de la situation pour l'ensemble des conseillers forestiers.

Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter le rapport de la coordonnatrice à la vérification qui se trouve à l'annexe III.

LE PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA MONTÉRÉGIE

Le 18 mai 2001, l'Agence adoptait le document de planification de son Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées (PPMV) et le 20 juin 2001 le document de connaissance qui l'accompagne.

Après le délai de 90 jours prescrit par la Loi et à la suite de la réception des résolutions des Municipalités régionales de comté (MRC), le PPMV est entré en vigueur le 2 novembre 2001.

Suite à l'entrée en vigueur du PPMV, il est du ressort de l'Agence de s'assurer de la mise à jour et du suivi du PPMV.

LE MANDAT DE DÉLÉGATION DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER (PMVRMF)-VOLET II

Une entente de délégation a été signée entre le MRNF et l'Agence dans l'objectif de convenir des conditions de transfert et d'exercice des responsabilités du PMVRMF-volet II. Les tâches du délégataire sont reliées au suivi et à la gestion du Programme tout en respectant les orientations et les décisions prises par les CRÉ de la Montérégie.

Afin d'encadrer les activités du délégataire et d'arriver à un consensus entre les CRÉ de la Montérégie, un comité d'orientation a été mis en place pour orienter les actions à prendre pour la mise en oeuvre du Programme. Le comité formé d'une douzaine de représentants des CRÉ s'est réuni à trois reprises.

Pour l'année 2004-2005, une enveloppe régionale de 850 000 \$ a été attribuée à la Montérégie pour le financement des projets. Au total, l'aide financière versée aux 32 projets s'élève à plus de 767 000 \$. Les frais associés aux suivis et à la gestion du Programme sont de

39 530\$. L'excédent des revenus sur les dépenses est de 45 000 \$ qui sera disponible pour le financement des projets 2005-2006.

La contribution du PMVRMF aura engendré des investissements de plus de 1 315 000 \$. Plus de 489 personnes ont participé à la réalisation des projets pour un total de 5 125 jours de travail. La masse salariale payée dans le cadre des projets financés s'élève à plus de 735 000 \$.

Dans le cadre de son mandat, l'Agence a procédé à l'appel de projets 2005-2006 de janvier à mars 2005. Quelques 53 projets ont été soumis pour une demande d'aide financière de plus de 2 M \$. L'Agence a mis en place le comité de sélection et établi les balises entourant la priorisation des projets selon les orientations dictées par le comité d'orientation.

TRANSFERT DE CONNAISSANCE

Dans la foulée de son plan de protection et de mise en valeur, l'Agence a établi des actions à entreprendre en vue d'atteindre les objectifs qu'elle s'est donnée. Parmi ces actions, on retrouve le programme de formation et le programme de visites d'informations.

Programme de formation

Au cours de l'année 2004-2005, l'Agence n'a pas participé à la présentation de cours de formation à l'intention des propriétaires de boisés.

Programme de visites d'information

Mis en place en 2001, ce programme consiste à effectuer une rencontre individuelle chez un propriétaire intéressé à mettre en valeur son boisé afin de l'informer des programmes d'aide disponibles et des organismes œuvrant en forêt privée. Cette visite est effectuée par un agent de livraison accrédité par l'Agence.

Les objectifs visés par ce programme sont :

- de sensibiliser les propriétaires à aménager leur boisé;
- de faire connaître les modalités pour l'obtention du certificat de producteur forestier;
- de faire connaître les programmes disponibles et les organismes œuvrant en forêt privée ;
- de sensibiliser les propriétaires sur les règles de mise en marché.

Cette visite s'adresse à tous les propriétaires de boisé qui possèdent une superficie à vocation forestière de 4 hectares et plus située sur le territoire de l'Agence et n'ayant pas de certificat de producteur forestier.

Lors des rencontres, une pochette d'information est remise à chaque propriétaire. Elle contient notamment : le dépliant de l'AFM, la grille de taux, la liste des conseillers forestiers, le dépliant sur le certificat de producteur forestier, un document d'information sur le syndicat de producteurs de bois local, un exemplaire du journal du syndicat ainsi que le guide des saines pratiques.

Bilan de l'année 2004-2005

Au cours de l'année 2004-2005, quelque 131 visites d'informations ont été réalisées sur le territoire de l'Agence pour un montant de 15 492 \$.

Les agents de livraison accrédités au cours de l'année sont :

- Groupement forestier du Haut-Yamaska
- René Dulude, ing.f.
- FOR-ÉCO enr.
- Arbosilva inc
- Demers, Gobeil, Mercier et Ass. Inc.
- Le groupe DESFOR
- Les entreprises forestières Univert inc.
- Urgel Delisle et Associés inc.
- Richard Mongrain, ing.f.
- Syndicat des propriétaires forestiers du Sud-Ouest du Québec

Les résultats de ce programme sont très positifs. Plus de 75% des propriétaires ayant obtenu une visite d'information en 2004-2005 sont en processus d'obtenir leur certificat de producteur forestier.

AUTRES ACTIVITÉS

Rencontre des présidents et directeurs des agences

Au cours de 2004-2005, les présidents et les directeurs des agences se sont rencontrés à deux (2) reprises soit le 13 mai 2004 et le 26 et 27 janvier 2005. Les sujets qui ont été abordés sont :

- les coupures budgétaires;
- le financement des agences;
- le rôle des Conférences régionales des élus;
- la politique de transport de plants;
- la Commission Coulombe – Recommandations touchant la forêt privée;
- le suivi du dossier sur les écosystèmes forestiers exceptionnels;
- le programme Forêt 2020;

- le système SIGGA;
- la révision et la mise à jour des PPMV des agences .

Comité SIGGA

L'Agence a participé au cours de 2004-2005 à trois réunions du comité sur le système d'informations géoforestières et de gestion des agences (SIGGA). Les principaux sujets discutés ont été :

- le module forestier ;
- le module de vérification opérationnelle ;
- les améliorations à apporter au SIGGA ;
- les rapports générés par le SIGGA.

Rencontres de la table régionale de concertation en recherche, développement et transfert technologique forestier de la Montérégie

Les membres se sont réunis à trois reprises soit en décembre, février et avril. Toutes les décisions prises lors de ces rencontres sont basées sur un consensus entre les organismes présents. Pour l'exercice 2005-2006, la Table a reçu le mandat d'émettre des recommandations au comité de sélection sur les projets de recherche, d'acquisition de connaissance et les études de deuxième et troisième transformation du bois déposés au PMVRMF-volet II pour l'exercice 2005-2006.

Concernant la représentation régionale, la Table a participé au regroupement des organismes de transfert de connaissance et de recherche. Celle-ci a permis une concertation des différents points de vue des régions du Québec en vue de la Commission Coulombe.

En mars 2005, la publication du bilan scientifique et technique de la Montérégie a fait ressortir les caractéristiques des secteurs manufacturiers d'importance. La prise en compte du secteur forestier est le résultat de la représentation de la Table auprès de Valotech. Le rapport contient des statistiques intéressantes sur le secteur forestier et des analyses très pertinentes.

Au cours de l'année, la Table a organisé deux activités de transfert, diffusé les nouvelles des organismes de recherche et participé à la diffusion d'une formation. Au niveau des activités organisées, les sujets portaient sur la ligniculture et la conservation, l'autre sur le développement d'indicateurs d'aménagement forestier durable.

Rencontres Géomont

Géomont est un organisme à but non lucratif qui a été créé au cours de 2003-2004. Cet organisme a comme mandat de créer un partenariat entre les utilisateurs des données géomatiques pour l'ensemble du territoire de la Montérégie. Six (6) conseils d'administration ont eu lieu au cours de la

dernière année. L'Agence a participé à ces six conseils en tant que membre du conseil d'administration (un siège).

Conseil de gestion du bassin versant de la Yamaska (COGEBY)

Le Conseil de gestion du bassin versant de la Yamaska est une table de concertation regroupant les différents intervenants du milieu. Les mandats du COGEBY sont :

- d'inventorier et décrire les caractéristiques du bassin versant de la rivière Yamaska;
- de sensibiliser et informer les représentants du milieu à l'intérêt d'une gestion durable des ressources;
- de favoriser le développement d'un sentiment d'appartenance au bassin versant;
- d'établir un réseau d'échanges pro-actifs pour définir les priorités de développement des activités.

Le conseil d'administration est composée de 18 personnes provenant de différents secteur d'activités (agricoles, municipales, forestier, etc.). Depuis mars 2004, L'Agence est membre du conseil d'administration (un siège). Au cours de 2004-2005, elle a participé à cinq (5) conseils d'administration.

Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II

Au cours de l'année 2004-2005, quatre (4) projets ont été réalisés dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II. Les voici :

➤ **Développement d'outils pour la protection des écosystèmes forestiers exceptionnels de la Montérégie**

Un atlas sur les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) de la Montérégie a été développé. Cet outil, produit par l'Agence en collaboration avec le MRNF permet de localiser et de caractériser les EFE de la région. Actuellement, l'Agence est en réflexion concernant le mode de diffusion de cet outil auprès des conseillers forestiers. Il existe deux versions : version de l'Agence qui affiche la délimitation des 130 EFE se trouvant sur le territoire et une version pour les conseillers forestiers identifiant les lots où l'on retrouve un EFE sans toutefois en révéler l'endroit précis.

➤ **Établissement de dispositifs en vue d'évaluer l'effet réel de travaux forestiers réalisés en Montérégie.**

L'Agence a établi chez quatre (4) propriétaires en Montérégie, des dispositifs de suivi des effets réels de coupes de jardinage et d'éclaircie commerciales dans des peuplements feuillus d'ombre pour une période de cinq (5) ans. Des résultats préliminaires ont pu être présentés étant donné que 75% des sites

avaient été traités au cours de l'hiver 2005. Toutefois, il faudra attendre un minimum de cinq ans pour permettre à l'Agence de tirer les premières conclusions sur les effets à long terme des travaux de coupes de jardinage et d'éclaircie commerciale. Ces résultats seront diffusés via la Table de concertation régionale en recherche, développement et transfert technologique forestier de la Montérégie.

➤ **Évaluation du capital forestier après une éclaircie commerciale dans les peuplements de feuillus nobles**

Dans le cadre de ce projet, l'Agence a évalué des travaux de coupes réalisés dans le cadre du PMVFP et en marge de ce programme. L'objectif principal de ce projet était de comparer la qualité des coupes. Il aurait été intéressant de pouvoir comparer plus d'une coupe. L'équipe de l'Agence a contacté 5 propriétaires qui réalisaient des coupes en marge du PMVFP. Un seul a bien voulu participer au projet. Entre temps, il est devenu producteur forestier. Il faut bien comprendre que la plupart des propriétaires contactés étaient réticents à ce que quelqu'un évalue la qualité de leurs travaux. Néanmoins, plusieurs avantages de bénéficier de l'encadrement technique du PMVFP ont pu être identifiés. Les résultats seront diffusés via la Table de concertation régionale en recherche, développement et transfert technologique forestier de la Montérégie.

➤ **Coordination de la Table régionale de concertation en recherche, développement et transfert technologique forestier.**

Le projet consiste à coordonner la Table régionale de concertation en recherche, développement et transfert technologique forestier afin :

- ? d'identifier et prioriser pour le milieu forestier de la Montérégie, les besoins en matière de recherche, développement et de transfert technologique forestier dans une perspective d'aménagement durable de la forêt;
- ? de diffuser le résultat des travaux de la table parmi les autres organismes intéressés;
- ? de diffuser le résultat des projets de recherche et d'acquisition de connaissance à l'ensemble des intervenants du milieu forestier;
- ? de procéder à la sélection des projets de recherche et d'acquisition de connaissance présentés dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II.

LE PLAN D'ACTION DE L'AGENCE ET LE SUIVI DU PPMV

La mise en œuvre du plan de protection et de mise en valeur (PPMV) passe par la mise en place d'un plan d'action annuel dans lequel l'Agence détermine les actions qu'elle désire entreprendre au cours de l'année. Le plan d'action annuel de l'Agence vise à la fois à atteindre les objectifs ciblés dans le PPMV et les objectifs ponctuels qu'elle s'est fixés.

Au cours de l'année 2004-2005, l'Agence a établi des niveaux de priorités à chacune des activités prévues au plan d'action. Voici donc le bilan des activités du plan d'action 2004-2005 de l'Agence ainsi que leur niveau de priorité :

- 1 : Très élevé
2 : Élevé
3 : Moyen

THÈME : INFORMATION - SENSIBILISATION

1. ACTIVITÉS PRÉVUES : Développer le concept promotionnel pour le kiosque de l'Agence et participer aux événements et salons de la Montérégie qui touchent le milieu forestier.

NIVEAU DE PRIORITÉ : 3

ACTIVITÉS RÉALISÉES : Cette activité n'a pas été réalisée au cours de 2004-2005. Elle sera réalisée ultérieurement.

THÈME : AMÉNAGEMENT FORESTIER ET LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS

2. ACTIVITÉS PRÉVUES : Élaborer une stratégie sylvicole reflétant les objectifs établis dans le cadre du PPMV.

NIVEAU DE PRIORITÉ : 1

ACTIVITÉS RÉALISÉES : Au cours de 2004-2005, sept rencontres du comité sur la stratégie sylvicole ont eu lieu. Lors de ces rencontres, chacun des groupes de travaux financés par le biais du programme d'aide à la mise en valeur ont été abordés. Un historique sur les sept dernières en terme d'unité et de montant investis a été présenté de même qu'une série de problématiques associées au programme d'aide à la mise en valeur. Par la suite, des grandes orientations ont été définies ainsi que des objectifs à atteindre à court, moyen et à long terme. Un projet de rapport a été présenté au conseil d'administration du 11 février 2005. L'Agence prévoit déposer son plan d'action au cours de 2005-2006.

3. ACTIVITÉS PRÉVUES : Prise en compte des EFE dans la livraison du PMVFP.

NIVEAU DE PRIORITÉ : 2

ACTIVITÉS RÉALISÉES : Un atlas sur les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) de la Montérégie a été développé grâce au financement provenant du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – volet II.

4. ACTIVITÉS PRÉVUES : Établir des dispositifs en vue d'évaluer l'effet réel des travaux forestiers réalisés en Montérégie.

NIVEAU DE PRIORITÉ : 1

ACTIVITÉS RÉALISÉES : L'Agence a établi chez quatre propriétaires forestiers en Montérégie, des dispositifs de suivi des effets de coupes de jardinage et d'éclaircie commerciales dans des peuplements feuillus grâce au programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – volet II.

5. ACTIVITÉS PRÉVUES : Évaluer le capital forestier après des éclaircies commerciales dans des peuplements de feuillus nobles.

NIVEAU DE PRIORITÉ : 3

ACTIVITÉS RÉALISÉES : Dans le cadre de ce projet, l'Agence a comparé la qualité des travaux de coupes réalisés dans le cadre du PMVFP et en marge de ce programme. Ce projet a été financé par le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – volet II.

6. ACTIVITÉS PRÉVUES : Révision des activités de drainage et de voirie forestière.

NIVEAU DE PRIORITÉ : 3

ACTIVITÉS RÉALISÉES : L'Agence n'a pas procédé à une révision complète des normes et des taux pour les activités de drainage et de voirie mais, une réflexion a été amorcée dans le cadre de la stratégie sylvicole et du comité technique. De plus, un moratoire sur le financement des activités de drainage pour l'année 2005-2006 a été décrété par le conseil d'administration considérant que l'Agence doit clarifier les autorisations nécessaires et procéder à la révision complète des normes. Ce moratoire indique que les activités de drainage ne seront pas financées en 2005-2006 à l'exception des travaux associés aux activités de reboisement.

THÈME : PROTECTION DU COUVERT FORESTIER

7. ACTIVITÉS PRÉVUES : Protection du couvert forestier
- Accompagner les MRC dans leur démarche concernant la protection du couvert forestier.

NIVEAU DE PRIORITÉ : 1

ACTIVITÉS RÉALISÉES : L'Agence a accompagné quatre (4) MRC dans leur démarche concernant la protection du couvert forestier. Il s'agit des MRC de Roussillon, Beauharnois-Salaberry, Acton et Les Maskoutains.

THÈME : TRANSFERT DE CONNAISSANCE

8. ACTIVITÉS PRÉVUES : Programme de visites d'information.

NIVEAU DE PRIORITÉ : 1

ACTIVITÉS RÉALISÉES : Au cours de l'année, 131 visites d'information ont été réalisées sur le territoire de la Montérégie. Ce programme a été mis en place en 2001 et permet à de nouveaux propriétaires de connaître le PMVFP et les organismes forestiers de la région.

THÈME : SUIVI DU PPMV

9. ACTIVITÉS PRÉVUES : Suivi et Bilan du plan d'action des partenaires de l'Agence en regard du PPMV.

NIVEAU DE PRIORITÉ : 3

ACTIVITÉS RÉALISÉES : Cette activité n'a pas été réalisée au cours de 2004-2005. Elle sera réalisée ultérieurement.

ORIENTATIONS 2005-2006

Dans la foulée du plan de protection et de mise en valeur (PPMV), l'Agence forestière de la Montérégie a élaboré son plan d'action pour l'année 2005-2006. Ce plan d'action détermine les actions qui seront entreprises par l'AFM pour atteindre les objectifs visés dans le PPMV. Les principaux thèmes du plan d'action sont les suivants :

THÈME : AMÉNAGEMENT FORESTIER ET LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS

- Adopter la stratégie sylvicole et réaliser les actions qui en découlent selon le calendrier établi.
- Faire un état de la situation relatif à la contribution des industriels et identifier les actions à entreprendre si nécessaire.
- Procéder à la réalisation du projet sur la plantation de peupliers hybrides présenté dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II afin d'acquérir des connaissances sur ce genre de plantation.

THÈME : PROTECTION DU COUVERT FORESTIER

- Accompagner les MRC dans leur démarche concernant la protection de leur couvert forestier.

THÈME : TRANSFERT DE CONNAISSANCE

- Poursuivre le programme de visites d'information auprès des propriétaires forestiers non impliqués dans la mise en valeur forestière.

THÈME : SUIVI DU PPMV

- Réaliser un suivi et un bilan du plan d'action des partenaires de l'Agence en regard du PPMV.

THÈME : AMÉLIORATION CONTINUE

- Évaluer et examiner les activités entourant l'encadrement et la livraison des programmes gérés par l'Agence.

LES ÉTATS FINANCIERS

PRÉSENTÉS PAR

BERNARD GAGNÉ, COMPTABLE AGRÉÉ

ANNEXE I

PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES 2004-2005

AIDE FINANCIÈRE PAR TRAITEMENT

PRÉPARATION DE TERRAIN 05			<i>Taux (\$)</i>	<i>Unités (ha)</i>	<i>Total</i>	<i>Nombre de traitement</i>
501	DMD	Débroussaillage (méc+man) + déblaiement	950	37,7	35 777	16
527	DEB	Débroussaillage (Mec+Man)	400	14,3	5 728	3
504	DMED	Déchiquetage	705	14,2	9 997	6
507	RDMD	Récupération débroussaillage + déblaiement	930	23,7	21 995	6
528	RDEB	Récupération-Débroussaillage	380	0,7	267	1
510	PRDES	Désherbage mécanique ou manuel	250	1,4	350	1
516	DBD	Déblaiement mécanique	550	16,1	8 866	7
517	DBMAD	Débroussaillage + déblaiement manuel	605	14,4	8 712	7
520	PRLH	Labourage + hersage agricole (pl. feuillus)	450	11,8	5 310	8
525	CPESCJ	Coupe préparatoire enrichissement sous-couvert-Jeunes peuplements	835	35,7	29 810	12
TOTAL DU GROUPE				169,9	126 811	67
MISE EN TERRE 06			<i>Taux (\$)</i>	<i>Unités (1 000 plants)</i>	<i>Total</i>	<i>Nombre de traitement</i>
628	PFD	Reboisement PFD racines nues (résineux)	375	46,110	16 120	36
629		Reboisement PFD racines nues (résineux) Surdimensionnés >45 cm	490	52,886	24 486	44
636	PMAF	Reboisement racines nues (feuillus)	400	69,569	27 676	47
654		Reboisement racines nues (feuillus) surdimensionnés >55 cm	635	3,350	2 127	11
638	PMARR	Reboisement récipients 300 cc et plus	375	255,250	91 744	108
635	ETR	Enrichissement trouées PFD racines nues résineux et feuillus racines n	575	0,540	308	3
		Enrichissement trouées PFD racines nues (résineux + feuillus)	635	0,050	32	1
655	ETRS	Surdimensionnés			32	
631	ETR	Enrichissement récipient 300 cc et plus (résineux + feuillus)	620	0,520	316	2
		Enrichissement mini-Bandes PFD racines nues résineux et feuillus	575	3,020	1 737	1
662	EMBPFDNR	racines nues			1 737	
		Enrichissement mini-bandes PFD racines nues (résineux + feuillus)	635	2,000	1 270	1
663		Surdimensionnés			1 270	
671	ESCPFDNR	Enrichissement sous couvert PFD racines nues résineux et feuillus racines nues	865	7,338	6 347	15
		Enrichissement sous couvert PFD racines nues (résineux + feuillus)	925	3,920	3 626	8
672	ESCPFDS	Surdimensionnés			3 626	
		Enrichissement sous couvert récipient 300 cc et plus (résineux + feuillus)	910	64,350	58 559	28
673	ESCR				58 559	
643	ERPPFD	Regarni PFD racines nues (résineux)	740	19,583	14 491	15
657	ERPPFDRS	Regarni PFD racines nues (résineux) Surdimensionnés >45 cm	800	13,945	11 064	16
647	ERPF	Regarni Racines nues (feuillus)	740	1,190	881	4
658	ERPFS	Regarni racines nues (feuillus) surdimensionnés >55 cm	800	0,640	512	1
644	ERP	Regarni Récipients 300 cc et plus	785	76,209	59 824	40
659	ERRNPFDRS	Regarni PFD racines nues (résineux) Surdimensionnés >45 cm (régénération naturelle)	800	0,420	336	1
650	ERRN	Regarni Récipients 300 cc et plus	785	0,392	154	1
TOTAL DU GROUPE				621,3	321 609	383

AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE

ENTRETIEN DE PLANTATION 07				Taux (\$)	Unités (ha)	Total	Nombre de traitement
754	EDES	Désherbage manuel		250	7,0	1 750	4
751	ECME1	Dégagement manuel ou mécanique-1,0 mètre et moins		990	212,7	210 470	73
752	ECME2	Dégagement manuel ou mécanique -plus de 1,0 mètre		730	39,1	28 507	21
757	TFFD1	Taille de formation et élagage en plantation feuillus (1,5m à 3,0m)		605	1,0	605	2
758	TFFD2	Taille de formation et élagage en plantation feuillus (3,0m et plus)		635	2,6	1 651	3
790	PAI	Installation de paillis \$/ 1000paillis		1 830	14,2	26 023	23
784	CIM	Protection contre les insectes, les maladies et les animaux		380	42,4	16 097	34
785	CAN	Pose de spirales \$/1000 unités		985	9,7	9 541	16
786	TSA	Taille sanitaire - (insectes et maladie)		295	0,4	118	1
770	DEMI1	Dégagement des enrichissement mini-bandes - 1,0 mètre et moins		990	7,4	7 326	2
771	DEMI2	Dégagement des enrichissement mini-bandes - plus de 1,0 mètre		730	2,7	1 971	1
776	OCFJ	Ouverture du couvert forestier - Jeunes peuplements		835	3,2	2 672	1
TOTAL DU GROUPE					342,3	306 730	181
TRAITEMENT NON-COMMERCIAUX 08				Taux (\$)	Unités (ha)	Total	Nombre de traitement
852	DEGM2	Dégagement manuel ou mécanique -plus de 1,0 mètre		730	24,8	18 104	4
862	CPCR	Précommerciale résineux		855	3,8	3 249	3
863	CPCFT	Précommerciale feuillu d'ombre		835	1,0	835	2
864	CPCFI	Précommerciale feuillu de lumière		710	1,2	852	1
868	ELPLP	Élagage en peuplement de pins		625	37,7	23 550	14
TOTAL DU GROUPE					68,5	46 590	24
TRAITEMENT INTERMÉDIAIRES				Taux (\$)	Unités (ha)	Total	Nombre de traitement
865	CEIR	intermédiaire résineux		855	1,0	864	2
866	CEIFT	intermédiaire feuillu d'ombre		835	6,0	5 018	7
TOTAL DU GROUPE					7,0	5 882	9
TRAITEMENT COMMERCIAUX 09				Taux (\$)	Unités (ha)	Total	Nombre de traitement
970	RJR	Jardinage résineux		715	3,3	2 360	2
978	RJPPM	Jardinage résineux (pins, pruches et mélèzes)		915	10,3	9 215	6
971	RJF	Jardinage feuillu d'ombre		535	91,8	48 890	32
966	CERM	Éclaircie commerciale résineux		715	29,6	20 864	16
969	CEPPM	Éclaircie commerciale résineux (pins, pruches et mélèzes)		915	32,4	29 646	21
967	CEFTM	Éclaircie commerciale feuillu d'ombre		535	119,9	64 166	50
976	CEFIM	Éclaircie commerciale feuillu de lumière		535	2,2	1 177	1
968	CS	Coupe de succession feuillu de lumière		440	6,6	2 904	4
973	RCPERM	Coupe progressive d'ensemencement résineux		730	8,0	5 840	4
974	RCPEFM	Coupe progressive d'ensemencement feuillu d'ombre		465	8,1	3 767	2
975	CRBA	Coupe de récupération sans martelage		635	58,4	37 084	19
979	CRBAM	Coupe de récupération avec martelage		740	73,6	54 390	29
990	CAE	Coupe d'amélioration d'érablière		535	70,5	37 718	19
TOTAL DU GROUPE					514,8	318 020	205
AUTRES TRAVAUX A				Taux (\$)	Unités (Km)	Total	Nombre de traitement
1081	NCDR	Drainage en terrain boisé		1 515	19,2	29 096	26
1080	PRDR	Drainage en terrain dénudé		1 240	7,5	9 325	11
1082	VFC	Construction de chemin		1 210	2,8	3 376	5
1083	VFA	Amélioration de chemin		700	2,2	1 547	3
TOTAL DU GROUPE					31,7	43 343	45
PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER B				Taux (\$)	Unités (plans)	Total	Nombre de traitement
1122	PAF	Propriété de : - 4 à 20 ha		250	88,0	21 825	86
1123	PAF	- 51 à 100 ha		390	35,0	13 300	35
1124	PAF	- 101 à 250 ha		680	5,0	3 400	5
1125	PAF	- 251 à 799 ha		780	1,0	780	1
1126	PAF	- 21 à 50 ha		310	60,0	18 255	60
TOTAL DU GROUPE					189,0	57 560	187
SERVICE CONSEIL ET DÉMONSTRATION C				Taux (\$)	Unités (ha)	Total	Nombre de traitement
1979	DEM	Récupération		305	1	305	1
TOTAL DU GROUPE					1,0	305	1
TOTAL POUR L'ENSEMBLE DES GROUPES DE TRAVAUX						1 226 850 \$	1102

ANNEXE II

CONSEILLERS FORESTIERS 2004-2005

A : APPALACHES-CANTONS-DE-L'EST
 R : RICHELIEU
 S : SUROÏT

	Sous-région		
	A	R	S
Arbosilva inc. M. Denis Beaulieu, Adm.A. 240, 14e Avenue St-Jean-sur-Richelieu Québec J2X 1B8 Tél.: (450) 347-4450 (866) 246-2367 Fax.: (450) 347-5557	X	X	X
Chabot, Pomerleau & Associés M. Claude Chabot, ing.f., M.Env. M. Stéphane Lacroix, ing.f. 9, rue Principale Ouest, bur. 200 Magog Québec J1X 2A4 Tél.: (819) 868-8888 Fax.: (819) 868-2280	X	X	X
Demers, Gobeil, Mercier et Ass. inc. M. André Marcoux, ing.f. 67, rue Ste-Élizabeth Longueuil Québec J4H 1J3 Tél.: (450) 646-3973 Fax.: (450) 646-1147	X	X	X
FOR-ÉCO enr. M. Justin Manasc, ing.f. 560, ch Knowlton Lac-Brome Québec J0E 1V0 Tél.: (450) 242-1366 Fax.: (450) 242-1367	X		
Groupe Forestier Intech inc. M. Matthieu Gosselin, tech.f. M. Raymond McNamara, ing.f. 387, rue Lafleur Lachute Québec J8H 1R2 Tél.: (450) 562-5534 Fax.: (450) 562-9361	X	X	X
Groupement for. Haut-Yamaska inc. M. Christopher Chapman, ing.f. 578, rue Rivière Cowansville Québec J2K 3G6 Tél.: (450) 263-7120 Fax.: (450) 263-4317	X	X	
Le groupe DESFOR M. Luc Desrosiers, ing.f. 93, coteau des Granges Verchères Québec J0L 2R0 Tél.: (514) 990-5819 Fax.: (450) 929-3359	X	X	X
Les entreprises forestières Univert inc. M. Nicolas Tremblay, ing.f. 397, Mountainview Otterburn Park Québec J3H 5H3 Tél.: (450) 464-4466 Fax.: (450) 446-1485	X	X	X



	Sous-région		
	A	R	S
Luc Bournival, ing.f. M. Luc Bournival, ing.f. 5150, Lac-Héroux St-Boniface Québec G0X 2L0 Tél.: (819) 535-1490 Fax.: (819) 535-1490			X
René Dulude, ing.f. M. René Dulude, ing.f. 1287, chemin Gore Huntingdon Québec J0S 1H0 Tél.: (450) 264-6137 Fax.: (450) 264-9095			X
Richard Mongrain, ing.f. M. Richard Mongrain, ing.f. 228, chemin Mooney Ulverton Québec J0B 2B0 Tél.: (819) 826-6421 pagette (819) 573-7751 Fax.: (819) 826-2980		X	X
Société Forestière Cambium enr. M. François Pelletier, ing.f. 60, rue Dufferin Waterloo Québec J0E 2N0 Tél.: (450) 539-2427 Fax.: (450) 539-1603			X
Société sylvicole des Laurentides inc. M. Pierre Baril, dir. gén. M. Marc Champagne, tech.f. 387, rue Lafleur Lachute Québec J8H 1R2 Tél.: (450) 562-1126 Fax.: (450) 562-9361			X
Sylva Croissance inc. M. Patrice Moreau, ing.f. 50, Terrasse Laplante Lavaltrie Québec J0K 1H0 Tél.: (450) 586-0448 Fax.: (450) 586-0019			X
Groupe Conseil UDA. M. Pierre-Yves Michon, ing.f. 426, chemin des Patriotes St-Charles-sur-Richelieu Qc J0H 2G0 Tél.: (450) 584-2207 Fax.: (450) 584-2523			X

ANNEXE III

RAPPORT DE VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE 2004-2005

1. Mandat de l'Agent vérificateur

Pour atteindre les objectifs de la vérification opérationnelle fixés par l'Agence, l'agent vérificateur a pour mandat de :

Préparer un plan d'échantillonnage conforme aux seuils de vérification établis par l'Agence ;

Vérifier, conformément au plan d'échantillonnage approuvé par l'Agence, les réclamations de paiement transmises par le conseiller forestier à l'Agence en termes de conformité et de validation, soit : concordance entre les réclamations de paiement, les documents de support (prescriptions, rapports d'exécution, feuilles de données) et le terrain. Le vérificateur, s'il en voit le besoin, peut intensifier sa vérification après consultation avec l'Agence ;

Evaluer les écarts ;

Calculer les montants à rembourser ;

Évaluer les cahiers d'instructions ;

Faire rapport à l'Agence, l'agent payeur, le conseiller forestier et le producteur forestier lors de réclamation due à non-conformité ;

Évaluer et autoriser les cas d'exception, ainsi que les travaux qui doivent obligatoirement être autorisés par l'Agence avant leur réalisation.

2. Méthode de vérification opérationnelle

La méthode de vérification opérationnelle utilisée au cours du plan de sondage 2004-2005 est celle adoptée par la résolution 102-0204 lors du conseil d'administration tenu le 13 février 2004. Vous trouverez en annexe le plan de sondage ainsi que la pondération et les notes de passage pour les documents administratifs et techniques vérifiés.

3. Objectifs de la vérification

La vérification opérationnelle vise les objectifs suivants :

1. Vérifier si les interventions effectuées par les conseillers forestiers sont en conformité avec les cahiers d'instructions de l'Agence, le protocole d'entente et la pratique professionnelle.
2. Évaluer, au besoin, les modalités d'application prévues dans les cahiers d'instructions de l'Agence en termes de protection du milieu forestier et de rendement forestier et économique.

3. Valider les informations afin de s'assurer de la fiabilité de la banque de données informatique (SIGGA).
4. Proposer à l'Agence toute mesure favorisant l'amélioration de la qualité des interventions forestières sur son territoire. Dans cette optique, la vérification pourra inclure une évaluation des effets des traitements sylvicoles, selon les priorités identifiées par l'Agence.
5. Assurer un soutien technique sur le terrain afin d'informer et de former les divers conseillers forestiers sur l'interprétation adéquate des cahiers d'instructions.
6. Évaluer la qualité des traitements sylvicoles et des travaux subventionnés par l'Agence.

4. Le résultat de la vérification opérationnelle 2004-2005

4.1. Les objets de la vérification

La vérification porte sur quatre aspects, soit :

- la conformité aux cahiers d'instructions de l'Agence ;
- la validation des informations contenues dans le système SIGGA par rapport aux pièces transmises à l'Agence;
- l'évaluation des cahiers d'instructions de l'Agence;
- l'évaluation des résultats des traitements sylvicoles et des travaux.

4.2. Plan de sondage

Les seuils de vérification appliqués à chacun des groupes de travaux ont été de 10 %. L'Agence a utilisé le module de vérification du système SIGGA pour la sélection automatique des documents à vérifier. Concernant le reboisement, un plan de sondage distinct a été créé au système SIGGA afin de permettre une sélection des projets qui devait être réalisés au cours du printemps 2005.

4.3. Bilan des groupes de travaux vérifiés

Au cours du plan de sondage de 2004-2005, 109 traitements prescrits ont fait l'objet d'une vérification. Ce qui représente 9% de la totalité des traitements prescrits. Les vérifications ciblées représentent à peine 0,6 % (8 traitements).

Prescription		
Groupes de travaux	Traitement reçus	% de VO
Préparation de terrain	74	12%
Mise en terre	341	8%
Entretien de plantation	195	10%
Traitements non-commerciaux	52	17%
Traitements commerciaux	292	7%
Autres (drainage et voirie)	46	15%
Plans d'aménagement forestier	200	9%
Service conseil et démonstration	6	0%
Total	1 206	9%

Concernant l'exécution, 125 traitements exécutés ont fait l'objet d'une vérification. Ce qui représente 11 % de la totalité des traitements exécutés. Les vérifications ciblées représentent 1,2 % (14 traitements).

Exécution		
Groupes de travaux	Traitement reçus	% de VO
Préparation de terrain	74	14%
Mise en terre	309	13%
Entretien de plantation	193	9%
Traitements non-commerciaux	42	19%
Traitements commerciaux	237	8%
Autres (drainage et voirie)	52	17%
Plans d'aménagement forestier	201	8%
Service conseil et démonstration	4	25%
Total	1 112	11%

4.4. Rapports de conformité

	PRESCRIPTION		EXÉCUTION	
	aléatoire	ciblée	aléatoire	ciblée
Conformité administrative	99%	38%	100%	57%
Conformité technique	92%	50%	81%	14%
Conformité globale	94%	50%	86%	21%
Qualité reboisement			93%	

Prescription

➤ Conformité administrative

Au niveau des vérifications aléatoires, nous notons une amélioration des documents transmis à l'Agence. La majorité des documents transmis sont conformes au niveau administratif (présence des signatures, respect des délais de transmission, information sur le producteur, etc). Toutefois, sur l'ensemble des documents transmis, huit ont été ciblés par l'Agence et

dans certains cas, ils ont été considérés non-conformes. Dans la plupart de ces cas, il s'agit du non-respect du délai de transmission des documents.

➤ **Conformité technique**

Dans le cas des conformités techniques, nous notons depuis quelque temps une amélioration considérable. Si l'on considère uniquement les vérifications aléatoires, la proportion conforme est passée de 81 % en 2003-2004 à 92%, soit une augmentation de 11 %. La majorité des conseillers nous transmettent des prescriptions qui présentent les données techniques requises pour chacun des traitements prescrits.

Dans le cas des vérifications ciblées, nous avons décelé pour la majorité des cas, un manque d'information au niveau des données techniques qui sont nécessaires pour déterminer l'admissibilité du traitement. De plus, il est difficile d'obtenir les feuillets d'inventaire présentant les données servant à préparer les prescriptions.

Exécution

➤ **Conformité administrative**

L'ensemble des documents reçu à l'Agence ont été considérés conformes au niveau administratif.

➤ **Conformité technique**

Dans le cas des conformités techniques, nous notons une légère baisse (1.3 %) comparée à l'an passé (vérification aléatoire). Les non-conformité sont très variables (quantité déclarée non-conforme, critères d'exécution non respectés).

Dans le cas des vérifications ciblées, nous avons décelé pour la majorité des cas, un manque d'information au niveau des données techniques et même dans certains cas, les traitements exécutés n'avaient pas été prescrits préalablement.

Commentaires sur les conformités techniques

Dans les cas où il y avait des données techniques manquantes ou non conformes, l'Agence a demandé aux conseillers forestiers de lui fournir les feuillets d'inventaires présentant les données techniques, mais plusieurs d'entre eux n'étaient en mesure de les fournir.

Qualité du reboisement

Au niveau de la qualité du reboisement, nous notons une légère baisse de 1% comparativement à l'an dernier. Le critère de qualité minimale pour la mise en terre étant de 85% et que nous sommes à 8% au-dessus de ce seuil, nous considérons que le travail est bien fait.

4.5. Bilan des réclamations réalisées au cours de 2004-2005

Au cours de 2004-2005, 14 343\$ ont été réclamés dans le cadre de la vérification dont 7 023\$ en vérification aléatoire 7 023\$ et 7 320\$ en vérification ciblée. L'ensemble de ces réclamations ont été effectuées auprès des conseillers forestiers.

Concernant les réclamations servant à établir le partage des budgets, il serait intéressant de revoir cette méthode étant donné que la vérification est basée sur le nombre de traitements réalisés et non selon le budget dépensé par le conseiller forestier. Il arrive parfois qu'un conseiller ayant une enveloppe de 45 000\$ qui réalise peu de traitements soit moins vérifié qu'un conseiller qui aurait une enveloppe de 20 000\$ avec dix traitements réalisés.

5. Recommandations

Voici nos recommandations pour l'année 2005-2006 :

- Mettre en fonction le module forestier du système SIGGA afin que les conseillers puissent saisir leurs données techniques;
- Demander les feuillets d'inventaires aux conseillers forestiers pour les traitements prescrits et exécutés qui feront l'objet d'une vérification aléatoire. Cette requête se fera sur 25 % des traitements sélectionnés à la vérification aléatoire et elle sera compilée;
- Revoir au cours de l'année, les normes et le contenu des activités de drainage;
- Revoir au cours de l'année, la procédure d'établissement des budgets selon les réclamations appliquées à la suite d'une vérification aléatoire.

6. Conclusion

En général, nous notons une amélioration du contenu des pièces reçues (prescriptions et rapports d'exécution) à l'Agence tant au niveau administratif que technique. Toutefois, nous constatons qu'avec certains conseillers, il est difficile d'obtenir les feuillets d'inventaires lorsque l'Agence en fait la demande lors d'une vérification ciblée ou aléatoire.

En demandant les feuillets d'inventaire sur près de 25% des traitements faisant l'objet d'une vérification aléatoire, nous serons en meilleure position pour présenter un portrait de la situation pour l'ensemble des conseillers forestiers.

Claudine Lajeunesse, ing.f.
Coordonnatrice à la vérification opérationnelle